

Élections du nouveau Conseil Municipal des Enfants

Pas besoin d'être un adulte pour s'intéresser à sa ville ! Les enfants aussi peuvent donner leurs avis et proposer leurs idées !

Si tu souhaites t'inscrire, ta déclaration de candidature et l'autorisation de tes parents doivent être déposées avec celles de ton binôme avant le **samedi 6 octobre 2025 dans ton école**.

Les élections auront lieu le jeudi 16 et le vendredi 17 octobre 2025 dans ton école.

L'installation des élus se tiendra le **vendredi 7 novembre**.



Qui peut participer ?

Le Conseil Municipal des Enfants d'Éragny se compose de seize enfants de CM1 et CM2 (entre 9 et 11 ans) élus dans les écoles élémentaires de notre ville pour une durée de deux ans.

Pour se présenter aux élections, il faut être deux (un garçon et une fille) et habiter Éragny-sur-Oise.

Comment candidater ?

Il faut :

- Constituer un binôme fille-garçon
- Remplir la fiche de candidature et l'autorisation parentale et les déposer avec celle du binôme avant le 6 octobre 2025 dans ton école.

Les objectifs de cette instance

- Participer à la vie de la commune en t'exprimant
- Proposer des idées pour améliorer le quotidien de tes camarades
- Comprendre le fonctionnement d'une démocratie

Composition du Conseil municipal des enfants 2023/2025

- Ines AÏSSA
- Lyam BAIA
- Amine BELHADJ
- Maëlys CHAGNY
- Ana CONCILLE
- Jasmine DUSSOL
- Islem FARAJI
- Lenny GASPARD FOURNEL
- Ayoub HASSI
- Stan JACINTHE-BUISSERETH
- Sabrina KABBADJ
- Kays NIAKATE
- Kessy PONS
- Youssef RHETASSI
- Thierno Mountaga SY

- Samah ZEBBOUDJ

Documents

[Guide du conseiller municipal des enfants](#)

[Candidature CME](#)